

L'ONU demande au Burundi de coopérer avec ses instances

rib News, 14/07/20-19 Source AFP La Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi a appelé mardi le gouvernement à « briser le cycle de la violence » et à coopérer avec les Nations Unies. Dans un communiqué, les Commissaires de l'ONU, dont le rapport final sera publié en septembre, ont exhorté le nouveau président burundais Évariste Ndayishimiye à « démontrer sa volonté de changement en coopérant pleinement » avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, dont la Commission, et à rouvrir le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Burundi.

La Commission de l'ONU est chargée depuis 2016 par le Conseil des droits de l'Homme d'enquêter sur des excommises dans ce pays d'Afrique de l'Est, mais le Burundi, dirigé alors par le président Pierre Nkurunziza, n'a accordé aux enquêteurs l'accès au pays. Depuis, Pierre Nkurunziza qui avait accepté de passer la main lors des élections de mai dernier est subitement décédé le 8 juin, à l'âge de 55 ans. La crise politique profonde née en 2015 de la volonté du président Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir a fait 1.200 morts et poussé à l'exil quelque 400.000 Burundais. Son successeur, Évariste Ndayishimiye a lancé quelques signes d'ouverture à l'intention de la communauté internationale. La Commission met en garde la communauté internationale à « contre un relâchement prématuré et à tourner la page comme si une élection et une transition politique suffisaient à garantir automatiquement l'amélioration de la situation des droits de l'homme à l'avenir ». « Il faut plus qu'un nouveau président pour briser le cycle au Burundi », ajoute le communiqué, en soulignant que le nouveau gouvernement est « composé essentiellement de caciques du régime du défunt Président Nkurunziza, dont certains sont sous le coup de sanctions en raison de leur implication dans de graves violations des droits de l'homme ». « Cette transition pourrait devenir une opportunité d'amélioration si le gouvernement prend des mesures concrètes pour y remédier. La communauté internationale doit rester vigilante », a souligné Doudou Diagne. La Commission de l'ONU rappelle que depuis 2015, les forces de sécurité et les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD (Imbonerakure), ont commis des exécutions extrajudiciaires, arrêté arbitrairement des personnes et violé, menacé et harcelé ceux qu'ils percevaient comme opposants politiques, avec une impunité quasi totale. Et « bien qu'aucune violence massive n'ait été documentée lors du processus électoral à caractère caractérisé par l'intolérance politique et de multiples violations des droits de l'homme pendant la campagne électorale officielle, le jour du scrutin et après l'annonce des résultats officiels des élections », a relevé Doudou Diagne.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});